



## VICE RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76  
97600 MAMOUDZOU

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



### Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 02 69 61 27 88

☎ 02 69 61 27 92

[secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr](mailto:secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr)

## COORDONNATEUR D'ULIS COLLEGE

### CONTEXTE D'EXERCICE

#### Environnement/Spécificité/Contraintes

L'ULIS collège accueille des élèves âgés de 12 à 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC), auditives (TFA) ou motrices (TFM) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le parcours scolaire s'effectue en quatre ans. Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur porte une attention particulière à la validation du socle commun et à l'orientation au-delà de la classe de 3<sup>ème</sup>.

### DESCRIPTIF DU POSTE

#### Missions

Les missions sont définies dans la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le coordonnateur de l'ULIS de collège a une triple mission :

- enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;
- coordination de l'ULIS et relations avec les partenaires extérieurs :
  - concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève ;
  - gérer l'ensemble des actions de regroupements ;
  - participer aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent pour rendre compte de l'avancée du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chacun des élèves ;
  - organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
  - planifier les rencontres avec les familles ;
  - veiller, avec les conseillers principaux d'éducation (CPE) à la participation des élèves d'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
  - assurer le lien avec le milieu professionnel.
- conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

### PROFIL SOUHAITE

#### Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé dans un parcours de formation correspondant au public accueilli ;
- enseignant ayant une expérience auprès de jeunes en situation de handicap présentant des troubles des fonctions cognitives, auditives, visuelles ou motrices.

#### Compétences attendues

- avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser l'impact de la situation de handicap et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- avoir une bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée ;
- avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, des capacités d'organisation ;
- être en mesure de travailler en équipe ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

#### Expériences professionnelles souhaitées

- expérience en ULIS école, collège ou lycée ;
- accueil d'élèves orientés en ULIS collège ;
- expérience dans un organisme de formation.

#### REMARQUES

##### **Obligations réglementaires de service**

21 heures + 2 heures de coordination et de synthèse

##### **Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel**